

DEPARTEMENT DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 novembre 2020

Nombre de membres afférents : 19  
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18  
Date de la Convocation : 13/11/2020  
Date d'affichage : 13/11/2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- David MAGNET- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h10)

Excusés : Daniel PEYROL, Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE).

Jean- Luc MONTAGNER a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2019- 087 : Autorisation de signature d'acte d'échange suite à cessions de parcelles intervenant entre la Commune et le Département suite à la construction par DAH de l'immeuble « le Courcoussonne ».**

Vu le document d'arpentage en date du 21 août 2020,

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition en 2014 et 2015 par le Département de parcelles de terrain sur le territoire communal, mises à disposition de Drôme Aménagement Habitat par bail emphytéotique signé le 22 avril 2014, pour une durée de 50 ans.

Sur ces terrains, DAH a construit 18 logements locatifs désignés aux personnes âgés dans le cadre du dispositif « entre domicile et établissements » du Département.

L'opération est aujourd'hui terminée et il s'avère nécessaire de procéder à des régularisations foncières avec le Département comme suit :

**A) Cession par le Département à la Commune de deux parcelles d'une superficie totale de 957 m<sup>2</sup> :**

Prix de cession = Euro symbolique  
AI n°217 (AI 75d) d'une surface de 02a 67ca  
AI n° 218 (AI 76 e) d'une surface de 06a 90ca

La Commune assurera la valorisation (aménagements paysagers publics, espace de promenade et de jeu) et l'entretien des parcelles cédées. La quasi-totalité se situe en zone inondable en raison du recul nécessaire de 20 ml de l'axe du fossé du Courcoussonne.

Bien qu'évaluées par les domaines à 30 000 €, au vu de l'inutilité des parcelles pour DAH, le Département propose de les céder à l'Euro symbolique.

**B) Cession par la Commune au Département d'une parcelle d'une superficie de 133 m<sup>2</sup>**

En échange de la cession par le Département des parcelles susmentionnées, la Commune cède une partie de la parcelle 215 (AI69b) d'une surface de 01a 33 ca au Département. Cette parcelle devra être intégrée au bail emphytéotique avec DAH qui l'aménagera en parking pour les logements.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le 19/11/2020

ID : 026-212600050-20201117-2020\_120-DE

**SLO**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'acte d'échange y afférent intervenant entre le Département et la Commune pour les 3 parcelles concernées citées précédemment et ce, à l'Euro symbolique, sans soulte.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'acte dont l'acte notarié, lequel sera confié à l'étude de Maître Flandin ainsi qu'au notaire du Département, la Commune prendra en charge partiellement les frais liés à cette opération.

*POUR : 18*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

Le Maire,

Yves COURBIS

